



APPEL À RÉSIDENCE | ARTS VISUELS | 2 ANGLES

PROGRAMME 2024 / 2025

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 30 DÉCEMBRE 2023

Association créée en 1999, 2angles participe à la promotion des arts visuels et de la danse contemporaine sur le territoire normand.

L'une de ses missions premières consiste à accueillir des artistes plasticien.nes et des compagnies de danse contemporaine en résidence.

Ces temps de résidence donnent lieu à des expositions pour les plasticien.nes et à des présentations publiques d'étape de travail pour les compagnies de danse.

L'équipe de 2angles développe en parallèle des projets hors les murs avec des structures partenaires, que ce soit en entreprise, en milieu scolaire, associatif, culturel, hospitalier ou carcéral.

2angles est un lieu intermédiaire tout récemment installé dans un nouveau lieu collectif dans lequel les expérimentations et les rencontres sont favorables aux échanges et aux découvertes.

L'association Le Rave (musique actuelle) est également présente dans nos locaux.

C'est un outil de production et de recherches, au croisement de différentes disciplines artistiques, en incluant les pratiques les plus diverses : plastiques, numériques, chorégraphiques, musicales et ce dans un réseau régional de résidences.

Nouvelle adresse :

8 rue du Pré-Neuf, 61100 ST-GEORGES DES GROSEILLERS | FLERS | NORMANDIE



Un projet compatible avec les exigences et moyens de l'association est demandé.

Les résidences sont de durées variables selon les projets sélectionnés.

Des honoraires de résidence, un financement de production, un atelier et un logement sont attribués à l'artiste sélectionné.

Une exposition et/ou un événement est organisé.

Sans limite d'âge.

Les artistes auteurs répondant à l'appel peuvent inscrire leurs choix par préférence dans leurs notes d'intention, l'association organisera son choix définitif en toute indépendance.

L'artiste auteur sera sollicité pendant sa résidence pour des rencontres, conférences et autres relations avec nos publics. Ces sollicitations prendront en compte les disponibilités de l'artiste, se feront en concertation et ne viendront pas affecter le temps nécessaire à la bonne marche de la résidence.

Si des projets de médiations s'organisent et dépassent 8 heures de présence devant un public, avec l'accord de l'artiste auteur et selon le travail nécessaire réclamé, un contrat complémentaire à la résidence sera rédigé.

Il est important de savoir que notre nouvelle adresse est une propriété de l'agglomération de Flers, et qu'il est programmé une série de travaux et d'aménagements qui seront souvent impactant pour ce programme de résidence. Cependant, notre association organisera au mieux, dans ces contraintes fluctuantes, la bonne tenue des résidences sélectionnées.

L'association organise 5 différents types de résidences détaillées ci-dessous.

RÉSIDENCE DE TERRITOIRE/MISSION IN-SITU :

Dans une structure hors 2angles, rémunération et aide à la production sur projet et en lien direct avec la structure partenaire. Diffusion (exposition personnelle / évènement sur site selon projet).

Honoraires 5000 € (2500 € honoraires de résidence + 2500 € honoraires de médiation/atelier (30 heures). Le budget de production est limité à 5000 € sur projet participatif, pour 50 jours de présence, les 30 heures de médiation sont à échelonner sur les 50 jours de présence.

RÉSIDENCE DE CRÉATION ET EXPOSITION PERSONNELLE:

Sur le site de 2angles, mise à disposition d'ateliers (40 jours) suivie d' une exposition de fin de résidence. Honoraires de résidence 2500 €, 3500 € de production/ transport d'œuvres. 1000 € en droit de présentation. 8 heures de médiation maximum devant public. En cas de dépassement des 8 heures contractualisées, un avenant au contrat de résidence sera négocié avec une rémunération à 60€/h.

RÉSIDENCE DE CONSTRUCTION / ACCROCHAGE:

10 jours de résidence suivie d'une exposition personnelle. 500€ d'honoraire de résidence, 500 € de frais de régie, 1000 € de droit de présentation. 8 heures de médiation maximum devant public. En cas de dépassement des 8 heures contractualisées, un avenant au contrat de résidence sera négocié avec une rémunération à 60€/h. Si l'artiste-auteur sélectionné invite des artistes pour un projet collectif d'accrochage, les 1000€ de droit de présentation , ainsi que les heures de médiation seront à répartir entre les artistes auteurs, en accord avec 2angles.

RÉSIDENCE DE RENCONTRES / RECHERCHES:

20 jours de recherches artistiques, avec la mise à disposition d'un atelier et organisation négociée avec l'artiste-auteur d'une série de rencontres avec les habitants de Flers et son agglomération. 1500 € d'honoraires.

NOUVEAUTÉ

RÉSIDENCE-MISSION MUSIQUE: en partenariat avec le RAVE, Réseau des Arts Vivants Électriques. Il s'agit d'une résidence de recherche et de production pour la mise en place d'une scénographie d'accompagnement pour un artiste ou un groupe de musique actuelle. 10 jours de recherches, avec en objectif la présentation d'un projet à produire. 1 000 € d'honoraires de recherche.

N.B. Les sommes présentées sont indicatives, elles pourront évoluer selon les projets sélectionnés et les partenaires ou mécènes susceptibles de coproduire certaines actions ou productions.

Ces sommes inscrites ici sont TTC hors cotisations diffuseur.

Pour les artistes auteurs ayant à faire leur déclaration via l'URSSAF Limousin : nous ne payons plus les cotisations sociales en précomptes. Les honoraires de résidences et droits de présentation sont donc indiqués en Brut Artistes Auteurs.

CONDITIONS D'ACCUEIL

Pour toutes les résidences organisées par 2angles, les artistes sont logés et un budget pour les repas est attribué.

2angles se situe à 20 min de marche de la gare sncf de Flers (ligne Paris-Montparnasse /Granville : 2h15/ 2h30 de train.),

L'agglomération de Flers compte 55 000 habitants - Tous services et commerces sur place.

Un véhicule n'est pas une obligation, mais cela pourra donner une autonomie plus importante.

Une somme forfaitaire de remboursement des déplacements ne pouvant excéder 300 € est attribuée par contrat.

Le logement est équipé, il se situe à 25 minutes de marche de 2angles.

Possibilité de prêt de vélo.

Il est possible pour les artistes auteurs de venir accompagné de leur conjoint et enfants, l'hébergement sera à la charge de l'association. Cette possibilité est à organiser selon les contraintes de l'association, étant donné que l'accueil croisé d'artistes auteurs est fréquent et le nombre de chambres limité, l'accueil des artistes auteurs sélectionnés sera toujours prioritaire. Pour la venue d'enfants, il sera exigé de se conformer aux règles d'usages des différents locaux et d'organiser en autonomie l'accueil familial.

Notre association souhaite proposer aux artistes auteurs un accompagnement qui permette aux artistes chargés de famille, ou liés contractuellement à un employeur, de pouvoir postuler sans craindre une obligation de temps de présence consécutif qui pourrait freiner sa candidature.

DÉMARCHE ARTISTIQUE

Aucune thématique ou médium n'est imposé.

Il est cependant nécessaire de penser la venue au sein du centre de création comme un temps de rencontre avec un environnement, une ville et une population. C'est bien la nature de l'intention artistique et le travail déjà effectué qui est décisif.

Pour les artistes vidéastes, une compilation du travail est nécessaire, ainsi que toutes les pièces permettant une vision complète du travail.

L'association participe à différents programmes de développement culturels avec le Groupement Hospitalier de Territoire des Collines Normandes, aux centres pénitentiaires de Condé sur Sarthe et d'Argentan, dans des écoles, collèges, lycées, des IME, des centres d'animations, etc.

Nous organisons en plus des résidences ci-présentées, un panel d'actions culturelles soutenues par la DRAC Normandie, le Conseil Régional de Normandie et du département de l'Orne. Nous développons aussi des actions de résidences missions en entreprises. Si votre projet artistique s'inscrit dans ce type de rencontre, n'hésitez pas à en faire part dans votre note d'intention.

AIDE TECHNIQUE ET RÉSIDENCE

L'artiste auteur exposant organise sa résidence et la mise en place de ses œuvres de façon autonome en relation avec l'équipe de 2angles. L'association organise l'accueil de l'artiste auteur, son logement, la mise à disposition d'un atelier et les relations nécessaires à la réalisation du projet, avec les associations locales, les entreprises et les artisans.

L'équipe 2angles pourra fournir, dans la limite de ses possibilités, une aide pendant la durée de l'accrochage ou de l'installation des œuvres, au sein de l'espace 2angles et/ou hors les murs. Il est demandé aux artistes de venir avec leurs outillages. Cependant, l'association peut mettre à disposition du petit outillage et des outils électro-portatifs, une connexion WIFI et un ordinateur (liste disponible sur demande).

COMMUNICATION

L'artiste auteur s'engage à fournir les visuels HD et textes nécessaires en amont à la création des différents supports de communication (programme trimestriel, cartons d'invitation, affiche, présence dans la programmation sur le site internet de 2angles, dans les agendas culturels et sur les réseaux Facebook et Instagram + presse locale). Nos supports de communication sont diffusés en Normandie, dans les régions voisines, dans les offices de tourisme, lieux culturels.

PROPRIÉTÉ

Les artistes auteurs sont propriétaires des œuvres réalisées dans l'enceinte de 2angles.

L'association se réserve le droit de les photographier et d'utiliser les images sur ses différents outils de communication et de diffusion.

Une liste de photographies sera validée conjointement avec l'artiste-auteur et fera l'objet d'un contrat de cession de droits.

En cas de coproduction avec une autre structure culturelle, ou un mécénat d'entreprise, une convention spécifique sera rédigée.

CONTACT DE RENSEIGNEMENT

Jérôme Letinturier

Directeur | jerome.letinturier@2angles.fr

Ophélie Sicot

Chargée du développement des publics, de la communication et de la médiation

ophelie.sicot@2angles.fr

Tél : 02 33 38 78 63

RETROUVEZ NOUS EN LIGNE ET SUR LES RÉSEAUX

WWW.2ANGLES.ORG >> NEWSLETTER MENSUELLE



ASSOCIATION 2ANGLES



2.ANGLES



2ANGLES RÉSIDENCES D'ART VISUEL
ET DE DANSE CONTEMPORAINE

MODE DE SÉLECTION

Les dossiers sont étudiés par l'équipe 2angles qui réalise une première sélection.

Les dossiers acceptés par l'équipe et ceux ne faisant pas l'unanimité seront soumis à un comité.

Les dossiers incomplets ou ne répondant pas aux exigences de l'association ne seront pas soumis à ce comité.

Le comité de sélection indépendant réunit l'équipe 2angles, des professionnels des arts visuels et contemporains, des amateurs d'art, des membres de l'association, des représentants des collectivités (agglomération de Flers, Région Normandie, Département de l'Orne et Ministère de la Culture) et des artistes et chorégraphes ayant vécu une résidence à 2angles étudieront les dossiers sur une ou deux journées selon le nombre de dossiers reçus. Les avis favorables ou défavorables sont concertés et évalués collectivement.

La décision finale revient à la direction de l'association et sera validée par le conseil d'administration.

L'équipe organisera la programmation des résidences et proposera aux artistes auteurs sélectionnés différentes possibilités d'accueil en tenant compte de l'avis du comité et des projets des artistes auteurs.

Un planning de présence des artistes auteurs sélectionnés s'établira en collaboration avec l'association selon leurs possibilités personnelles et professionnelles. Le temps de présence à Flers n'est pas obligatoirement engagé sur une seule période, il peut être échelonné.

Un contrat d'adhésion sera établi entre l'artiste auteur et l'association où sera stipulé le calendrier et les conditions de résidence et d'exposition.

Pour les collectifs, c'est une convention d'accueil qui sera proposée.

L'artiste doit répondre aux exigences légales liées à la profession d'artiste auteur.

Pour les artistes non affiliés au régime de sécurité sociale français, un document relatif à son statut légal de son pays d'origine devra être fourni.

La décision de la direction est sans appel et sera communiquée personnellement aux candidats à la fin janvier 2024. Les artistes non retenus seront informés par courriel.

DATE LIMITE DE CANDIDATURE : 30 DÉCEMBRE 2023

Pour être étudié, le dossier doit contenir :

- Une note d'intention, avec si nécessaire le choix de résidence souhaité.
- Un dossier photographique significatif de la démarche artistique de l'artiste auteur ou du collectif.
- Un CV d'activité artistique
- Une copie d'une pièce d'identité
- Une dispense de pré-compte, pour les artistes affiliés au régime artiste auteur de l'Urssaf
- Une attestation d'assurance professionnelle et/ou responsabilité civile.
- Numéro de sécurité sociale, pour les artistes installés en France. Pour les artistes non affiliés au régime de sécurité sociale français, un document relatif à son statut légal de son pays d'origine devra être fourni.

Attention dossier dématérialisé : Ces éléments sont à renseigner sur le googles forms en accès direct sur www.2angles.org > appel à résidence arts visuels

2angles organise la réception des dossiers de candidature en dématérialisés via Google Forms.

Préférez les dossiers au format PDF.

Les dossiers sont à déposer uniquement via cette plateforme avant le 30 décembre 2023 - minuit.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter par mail, téléphone, via Facebook ou Instagram. Il est également possible de nous rencontrer sur rdv.



Exposition *Glimmung*, Ken Sortais, 2angles, visible jusqu'au 15 février 2023.